

Contrat de licence entre l'Artiste et ImagesQuébec

Le présent Contrat explique les termes de l'entente de représentation entre vous et ImagesQuébec pour vos Œuvres. En ouvrant votre compte à titre de créateur avec ImagesQuébec, vous reconnaissez que les termes du présent Contrat s'appliquent pour toutes vos Œuvres téléversées. Vous garantissez et déclarez que vous êtes autorisé à conclure le présent Contrat.

1. Droits de propriété intellectuelle

1.1 Droits d'auteur: Vous déclarez et garantissez à titre d'Artiste que vous détenez tous les droits sur les Œuvres (photographie, vidéo, illustration, vecteur, etc.) en vertu de la Loi canadienne sur le Droit d'Auteur et êtes habilité à en garantir l'usage dans les terme du présent Contrat. Vous déclarez et garantissez que l'Œuvre ne portera pas atteinte aux droits de propriété intellectuelle d'une tierce personne, ne contient aucune information fausse, trompeuse, ni aucun élément illégal ou diffamatoire.

- *1.1.2 Œuvre:* Le terme désigne toute création originale: photographie, vidéo, vecteur, illustration, etc., en tout ou en partie de l'Artiste, utilisé ou devant être utilisé pour un usage physique (livre, affiche, calendrier, etc.) ou électronique (site internet, carte de voeux, réseaux sociaux, etc.).

1.2 Propriété: Le Licencié reconnaît que l'Artiste est le seul et unique titulaire de tous les droits d'auteur de tous les visuels soumis par l'Artiste. L'Artiste restera le seul et unique propriétaire des visuels devant être utilisés pour produire ou reproduire les dits visuels, ainsi que tous les droits d'auteur.

2. LICENCE ET AUTRES USAGES

2.1 Licence générale: L'Artiste accorde une licence exclusive autorisant le Licencié (ImagesQuébec) à promouvoir son visuel sur le site d'ImagesQuébec. Seuls les visuels remis à ImagesQuébec seront exclusifs à la banque d'ImagesQuébec.

Toutes autres activités ou visuels ne sont pas assujettis à une exclusivité de la part de l'Artiste à moins d'une entente préalable entre l'Artiste et le Licencié.

2.2 Modification de l'Œuvre: Le cadre de cette licence permet au Licencié d'utiliser ou modifier votre Œuvre et créer des Œuvres dérivées de la vôtre, y compris mais sans s'y limiter, le droit de vendre l'Œuvre ou toute reproduction de celle-ci quel que soit le média et le format, maintenant ou ultérieurement, à condition que leur utilisation se limite exclusivement aux mêmes usages autorisés pour l'Œuvre originale. L'octroi d'une licence est subordonnée au paiement de redevances sur la licence.

2.3 Tierce partie: Par le présent Contrat, l'Artiste accorde au Licencié une exclusivité en vertu de laquelle l'Artiste s'engage à ne pas accorder de licence à des tiers sur toutes images ayant été téléversées par l'Artiste sur ImagesQuébec, jusqu'à la durée de son Contrat, la vente se devant d'être réalisée par le biais d'ImagesQuébec.

2.4.1 Promotion par le Licencié: L'Artiste autorise le Licencié à utiliser ses Œuvres pour des besoins promotionnels sur le site d'ImagesQuébec et sur les sites et réseaux sociaux gérés par ImagesQuébec. Aucune contrepartie ne sera exigé par l'Artiste pour l'utilisation de ces Œuvres à titre promotionnel.

- *2.4.2 Promotion par l'Artiste:* L'Artiste a le droit d'utiliser tous les visuels réalisés pour ImagesQuébec à des fins promotionnelles sur son site personnel ou sur le site d'ImagesQuébec.

2.5 Concours: L'Artiste a le droit d'utiliser toutes les visuels pour des concours sans autorisation préalable auprès d'ImagesQuébec.

2.6 Responsabilités: ImagesQuébec ne peut assumer aucune responsabilité en ce qui concerne l'usage ou la reproduction de l'Œuvre sur les réseaux sociaux même si de tels sites autorisent des tiers parties à télécharger ou partager des images directement ou indirectement.

3. SOUMISSION ET GESTION DES ŒUVRES

3.1. Mention: Toute photographie remise à ImagesQuébec se devra de porter la mention suivante: *Photo: ©ImagesQuébec/nom de l'Artiste.*

3.2 Envoi et soumission des Œuvres: Vous enverrez vos Œuvres dans le(s) format(s) prescrits par ImagesQuébec et selon la méthode d'envoi demandée. Ces indications sont offertes dans le document « Guide du contributeur » et disponible sur le site internet d'ImagesQuébec. Les directives peuvent être modifiées à tout moment. Nous vous recommandons de les lire régulièrement. L'acceptation ou le refus de l'Œuvre téléversée est à notre entière discrétion.

3.3 Gestion de l'Œuvre: Vous pouvez supprimer une Œuvre du site internet à tout moment, à condition toutefois de ne pas supprimer plus de 50 Œuvres, ou 10% de votre portfolio, selon le ratio le plus élevé sur une période de 90 jours sans nous avoir préalablement avisé, au moins 90 jours à l'avance.

4. AUTORISATIONS

4.1 Autorisations: Si l'Œuvre contient des images ou portraits d'une ou de plusieurs personnes, des marques déposées, logos, ou biens identifiables protégés par les droits de propriété intellectuelle, vous garantissez avoir toutes les autorisations nécessaires et que celles-ci sont valables.

4.2 Responsabilités: Seul l'Artiste est responsable d'avoir les autorisations nécessaires dûment signées auprès du modèle ou tuteur du modèle si mineur, propriétaires/responsables de bâtiments ou commerces, ou propriétaire de marques déposées, etc..

4.3 Autorisations éditoriales: Dans le cas d'une Œuvre à usage éditorial, vous garantissez que l'Œuvre représente fidèlement et correctement le sujet et toutes les informations afférentes et que l'Œuvre n'a pas été modifiée d'une façon qui modifie son contexte éditorial ou son intégrité.

4.4 Perte, vol ou détérioration: L'Artiste reconnaît qu'ImagesQuébec n'est pas responsable des visuels qui seraient perdus, détériorés ou volés sur le site d'ImagesQuébec.

5. Production et réalisation d'un mandat

5.1 Représentant du Licencié: Le Licencié a la responsabilité d'avoir un représentant dûment mandaté à la prise de vue afin d'approuver la réalisation.

5.2 Annulation: Si le Client d'ImagesQuébec choisit d'annuler la production/réalisation du mandat, les clauses suivantes de paiement présentes sur le document de modalités entre ImagesQuébec et le Client sont prévues entre le Client, le Licencié et l'Artiste.

- *5.2.1* Si le Client d'ImagesQuébec annule le mandat, plus de 24 heures avant le début de la (ou des) session(s), le Client sera tenu de ne payer que les frais engagés par l'Artiste (frais techniques, location, recherche, repérage, etc.) dans le cadre de ce mandat. Le Client ne sera pas tenu de payer les honoraires, frais de retouche &/ou montage, ni les Droits d'auteur.

- 5.2.2 Si le Client annule le mandat, moins de 24 heures avant le début de la (ou des) session(s), le Client sera tenu de payer les frais engagés par l'Artiste (frais techniques, location, recherche, repérage, etc.) dans le cadre de ce mandat ainsi que 50% des honoraires de l'Artiste. Le Client ne sera pas tenu de payer les frais de retouche &/ou montage, ni les Droits d'auteur.
- 5.2.3 Si, pendant la durée du mandat, le Client annule celui-ci, le Client s'engage à payer tout les frais déjà engagés par l'Artiste ainsi que 100% des honoraires. Cette clause n'inclut pas le paiement des Droits d'auteur.

6. MODALITÉS DE PAIEMENT ET TAXES

6.1 Délai de paiement: Toute vente d'images sera rémunérée par virement bancaire dans un délai de 3 à 5 jours ouvrables suivant la vente de l'image.

6.2 Pourcentage de rémunération: Une distribution de 33% se verra allouée à l'Artiste.

6.3 Frais de production: Tout les frais de productions et de réalisations seront à la charge de l'Artiste.

6.4.1 Taxes: La taxe sera perçue sur la vente des images. Si l'Artiste est inscrit au programme de taxes (TPS et TVQ), il devra fournir ses numéros à l'inscription de celui-ci sur la banque d'ImagesQuébec.

- *6.4.2 Taxes:* L'acquittement de l'intégralité des taxes respectives sur les ventes, dans le cadre de la licence qui vous est concédée, vous incombe.

7. TERMES DE L'ENTENTE

7.1 Entrée en vigueur de la licence: La Licence prend effet à la signature du Contrat, à l'ouverture du compte.

7.2 Une fois l'inscription sur le site complétée par l'Artiste, le présent Contrat constitue une entente ayant force obligatoire entre les signataires, soit vous et ImagesQuébec.

8. CESSATION ET RÉSILIATION DE L'ENTENTE CONTRACTUELLE

8.1 Cessation par l'Artiste: À la demande de l'Artiste de terminer l'entente du présent Contrat, ImagesQuébec disposera d'un délai de 30 jours suivant la date de la réception de la demande de départ ou retrait.

8.2 Retrait des images: L'Artiste a la responsabilité de retirer tous les visuels sur le compte, une fois le Contrat terminé. ImagesQuébec mettra tout en oeuvre pour retirer les visuels sur ses sites, dans un délai de 3 mois.

8.3 Délai de rediffusion: Suite à un retrait de l'Artiste d'ImagesQuébec, tous les visuels ayant été placés sur le compte de l'Artiste sur le site d'ImagesQuébec et/ou réalisés pour et sur ImagesQuébec ne pourront être rediffusés sur d'autres plateformes pendant une durée de 3 mois.

8.4 Résiliation par ImagesQuébec: ImagesQuébec se réserve le droit de résilier le présent Contrat, supprimer toute Œuvre ou suspendre votre compte sans préavis en cas de non-respect des conditions du présent Contrat de votre part s'il s'avérait après enquête que des activités frauduleuses ou illégales avaient été commises ou en réponse à des demandes provenant de forces de l'ordre. Le cas échéant, nous vous aviserions à la résiliation de votre compte. Aucune obligation de paiement ne nous incombe à votre égard en cas de résiliation du Contrat pour motif valable.

8.5 Effet de la résiliation: Toute licence que nous aurions concédé précédent la résiliation du présent Contrat à nos Utilisateurs, restera en vigueur au-delà de la résiliation. Parallèlement, tout Utilisateur qui aurait téléchargé une image pour prévisualisation avant la résiliation du présent Contrat pourrait convertir cette licence de prévisualisation en licence d'utilisation après la résiliation du présent Contrat, selon les termes normalement prescrits. Le paiement serait effectué selon les termes de la clause 5. Modalités de paiement et taxes.

9. RELATION ET MANDAT

9.1 Relations d'affaires: En vertu du présent Contrat, l'entente qui régit la relation entre vous et ImagesQuébec est celle de sous-traitant indépendant. Les parties ne sont ni coentrepreneurs, ni partenaires d'affaires et n'entretiennent pas de rapport de mandataire à mandant ou d'employeur à employé. Aucune des parties n'a le droit ou le pouvoir de contraindre l'autre partie de quelque manière que ce soit.

9.2 *Mandat*: ImagesQuébec se réserve la possibilité d'offrir un mandat de manière ponctuelle à un Artiste dont le portfolio répondrait au besoin du Licencié et de l'utilisateur. Cela ne comporte toutefois aucune obligation par ImagesQuébec d'obtenir un ou des mandats à l'Artiste sur quel que base que ce soit, à moins d'entente préalable entre les parties.

10 AUTRES CLAUSES

10.1 *Transfert de licence*: En cas de cession, de fusion ou de vente d'ImagesQuébec à un acquéreur, l'Artiste s'engage à continuer la poursuite du Contrat qui le lie jusqu'au terme du dit Contrat ou jusqu'à ce qu'il soit annulé ou terminé par l'une ou l'autre des parties, ou si une nouvelle offre est proposée à l'Artiste par la nouvelle entreprise.

- 10.1.2 Le présent Contrat sera valide et continuera de reconnaître les droits d'auteur sur l'image selon la clause 1. Propriété intellectuelle.
- 10.1.3 L'Artiste aura la possibilité à sa discrétion de continuer son entente selon les termes qui seront édictés par la nouvelle entreprise ou de cesser ses activités et reprendre ses images en conformité avec la clause 7. Cessation et résiliation de l'entente contractuelle et les sous-clauses qui s'y retrouvent.

10.2 Nous pouvons modifier les présentes conditions qui s'appliquent au présent Contrat et vos Œuvres pour tenir compte des changements, par exemple, de la loi ou de ceux apportés à nos services. Nous vous invitons à passer régulièrement en revue les conditions. En poursuivant votre utilisation sur le site d'ImagesQuébec et votre accès à celui-ci, vous consentez à être lié par les conditions modifiées.

Contrat de licence entre l'Artiste et ImagesQuébec

v1.2 - mai 2017

